

Maisons-Alfort, le 12 avril 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché  
 du produit biocide : RATICIDE DEGY GRAINS  
 AMM n°7500818**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société KWIZDA-France SAS de demande de transfert pour le produit **RATICIDE DEGY GRAINS** (AMM n°7500818), et son avis est requis.

**Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :**

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le transfert de l'autorisation de mise sur le marché du produit **RATICIDE DEGY GRAINS**.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit **RATICIDE DEGY GRAINS** est un biocide de type 14 composé de 0,005% de Chlorophacinone, se présentant sous la forme d'un appât sur grains. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

La Chlorophacinone est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances actives :	Chlorophacinone
N° CAS :	3691-35-8
Type de produit :	14

### CONSIDERANT

- Qu'en réponse à la demande de complément d'information de l'Anses du 30 mars 2011, le pétitionnaire a déclaré annuler la demande de transfert du produit **RATICIDE DEGY GRAINS**.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché n°20060886 du produit **RATICIDE DEGY GRAINS** est devenue sans objet.*

**Marc MORTUREUX**

**Mots clés** : Transfert, Chlorophacinone, TP 14

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit RATICIDE DEGY GRAINS

Substance	Composition du produit	Dose de substance active
Appât sur grains	Chlorophacinone	0,005% p/p

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications
21011070	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*RATS	-	N.C
21011090	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*SOURIS	-	N.C